

# JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

**JSFS**

**Variétés**

*Journal de la société statistique de Paris*, tome 12-13 (1871-1872), p. 94-112

[http://www.numdam.org/item?id=JSFS\\_1871-1872\\_\\_12-13\\_\\_94\\_0](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1871-1872__12-13__94_0)

© Société de statistique de Paris, 1871-1872, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme  
Numérisation de documents anciens mathématiques  
<http://www.numdam.org/>

### III.

#### VARIÉTÉS.

##### 1<sup>re</sup> PARTIE. — DOCUMENTS FRANÇAIS.

1. *La justice criminelle et civile en France pendant l'année 1869.* — Les deux comptes publiés par le Garde des sceaux sur la justice criminelle et la justice civile pendant l'année 1869, contiennent de précieux enseignements qu'il est nécessaire d'étudier avec le plus grand soin.

##### I. JUSTICE CRIMINELLE.

La révélation la plus saillante qui ressort du compte de la justice criminelle, est un mouvement rétrograde de la criminalité, qui, depuis quelques années, n'avait cessé de suivre une marche ascendante.

La diminution dans le nombre des affaires soumises à l'appréciation des magistrats paraît être due à deux causes bien distinctes : l'une produite par l'influence de la prospérité agricole, qui a fait fléchir le chiffre des attentats contre la propriété, ainsi que de quelques délits contre l'ordre public, tels que le vagabondage (9,609 en 1868 et 9,073 en 1869) et la mendicité (7,911 en 1868 et 7,319 en 1869); l'autre résultant de l'amnistie qui a suivi les élections générales.

On voit en effet que la réduction la plus sensible porte sur les délits ou les contraventions auxquels s'appliquait l'amnistie ; ainsi le nombre des affaires est tombé pour les délits de chasse de 20,928 à 16,042; pour les délits de pêche de 7,512 à 4,760; pour les délits forestiers de 11,732 à 9,028.

Il est donc difficile de tirer des inductions bien précises du résultat, en apparence favorable, des chiffres de l'année 1869. Avant de conclure à une amélioration dans les mœurs d'une partie de la population, il faut attendre que le pays soit remis des secousses qui l'ont ébranlé et que de nouvelles publications aient donné des renseignements dans le même sens.

Le nombre des affaires nouvelles s'élève, en 1869, à 313,856, auxquelles il faut ajouter 1,569 affaires à l'égard desquelles il n'avait pas été pris de décision au 31 décembre 1868. On a ainsi un total de 315,415 affaires (nombre inférieur de 16,157 à celui de l'année précédente) auxquelles les chefs de parquet ont eu à donner une première direction.

Près de la moitié de ces affaires, 156,932 ont été immédiatement classées comme ne pouvant donner lieu à aucune poursuite; dans 12,445, après l'examen fait par les juges d'instruction et par les chambres d'accusation, il a été déclaré qu'il n'y avait pas lieu à suivre.

Les poursuites ont donc été abandonnées dans 169,377 affaires, soit 53 p. 100. Le même chiffre proportionnel ne dépassait pas 52 p. 100 en 1868.

*Assises.* — Le jury a été appelé à se prononcer dans 3,397 affaires (216 de moins qu'en 1868).

Les cours d'assises ont en outre jugé sans l'assistance du jury 291 affaires.

Parmi les 3,397 affaires jugées contradictoirement, 1,658 concernaient des attentats contre les personnes, et 1,739 des crimes contre la propriété.

La diminution constatée porte principalement sur les crimes contre les propriétés, car le rapport de ces crimes au nombre total des affaires a diminué de 2 p. 100 d'une année à l'autre.

Ces 3,397 affaires comprenaient 4,189 accusés, dont 975 (23 p. 100) ont été acquittés, 18 condamnés à mort, 132 aux travaux forcés à perpétuité, 701 aux travaux forcés à temps, 676 à la réclusion et 1,687 à l'emprisonnement.

Le jury a admis des circonstances atténuantes en faveur de 2,379 des 3,214 accusés qu'il a déclarés coupables (74 p. 100).

On voit que la répression est bien moins assurée et bien plus indulgente au grand criminel que devant la juridiction correctionnelle. En effet, tandis que l'on compte aux assises 23 acquittés sur 100 accusés et 74 admissions de circonstances atténuantes, on n'a que 8 acquittés sur 100 prévenus en police correctionnelle et que 60 applications de l'article 463 du Code pénal.

L'examen des divers tableaux du compte, dans lesquels les accusés sont classés sous le rapport du sexe, de l'âge, de l'état civil, de l'origine, du domicile, de la profession et de l'instruction, ne révèle aucun fait caractéristique. Les nombres proportionnels sont presque identiques à ceux des années précédentes. Toutefois on constate une diminution de 2 p. 100 dans le nombre des femmes poursuivies devant les cours d'assises et dans celui des illettrés.

*Tribunaux correctionnels.* — Les tribunaux ont été saisis en 1869 de 142,520 affaires comprenant 170,784 prévenus. Près du quart de ces prévenus (37,694) ont été jugés dans les grands centres de population et de commerce (Paris 22,703, Lyon 3,264, Lille 3,181, Marseille 3,137, Bordeaux 2,317, Nantes 1,605, Rouen 1,485, le Havre 1,233, Saint-Étienne 1,128).

En 1868, la juridiction correctionnelle avait eu à juger 190,560 prévenus impliqués dans 159,159 affaires.

C'est donc une diminution de 16,639 affaires et de 19,776 prévenus.

Cette réduction porte sur presque tous les délits. Les deux seuls qui, loin d'avoir participé à ce mouvement de décroissance, ont subi une augmentation assez notable, sont les coups (18,931 affaires au lieu de 18,194) et les délits politiques ou de presse (1,243 au lieu de 783).

L'examen des tableaux qui font connaître l'âge des prévenus démontre malheureusement, comme par le passé, qu'un sixième environ des individus jugés étaient âgés de moins de 21 ans (23,428 âgés de moins de 21 ans sur 147,123 dont l'âge a pu être déterminé).

Les 170,784 prévenus ont été : 14,350 acquittés et 156,364 condamnés, dont 55,342 à l'amende.

La surveillance n'a été prononcée que contre 2,068 condamnés. En 1868 cette peine accessoire avait été infligée à 2,277. Elle l'avait été à 2,683 (moyenne de 1861 à 1865), à 2,827 (moyenne de 1856 à 1860) et à 4,120 (moyenne de 1851 à 1855).

Les tribunaux ont admis des circonstances atténuantes en faveur de 75,085 condamnés.

*Détention préventive.* — Parmi les 170,784 prévenus jugés par les tribunaux

correctionnels, 55,400 (près d'un tiers) avaient été détenus jusqu'au jugement; 1,304 avaient été arrêtés, mais mis en liberté provisoire.

Le nombre total des individus soumis à une détention préventive en 1869 a été de 70,991, et sur ce nombre 52,947 ont été jugés ou mis en liberté dans un délai de 15 jours.

Le bénéfice de la loi du 14 juillet 1865 est toujours fort peu réclamé; il n'a été accordé qu'à 2,693 inculpés.

Le compte met en évidence un fait qui doit attirer toute l'attention du législateur.

*Récidive.* — Le nombre des récidivistes s'est élevé en 1869 à 61,909 (38 récidivistes sur 100 individus jugés par les cours d'assises et les tribunaux correctionnels). En 1868 ce nombre était de 65,211 (36 récidivistes sur 100 individus jugés).

On remarque en outre que, sur 100 hommes sortis en 1867 des maisons centrales de force ou de correction, 43, et, sur 100 femmes, 31, ont été repris et jugés de nouveau dans la période écoulée depuis leur libération jusqu'à la fin de l'année 1869.

Il en est parmi ces récidivistes qui ont encouru jusqu'à 12 condamnations nouvelles dans les trois ans de leur libération.

Cette progression constante est un argument décisif contre le système pénitentiaire actuel. Le problème de la moralisation des condamnés est à l'étude dans tous les pays. Les États-Unis d'Amérique ont fait appel aux lumières des hommes spéciaux qui s'occupent de cette matière. Un congrès doit, sur leur initiative, se réunir à Londres en 1872.

*Suicides et morts accidentelles.* — Parmi les douloureux enseignements du compte, l'un des plus tristes est celui qui ressort des tableaux des suicides et des morts accidentelles. L'ivresse et l'ivrognerie ont causé en 1869 la mort de 587 individus et en ont poussé 664 au suicide.

Une étude rétrospective fait connaître que, depuis 1850, le nombre des morts accidentelles dues à ces deux causes a doublé et que celui des suicides a triplé.

*Cours d'appel.* — Les cours d'appel ont jugé dans l'année 6,868 affaires; elles ont confirmé 4,873 des jugements attaqués et en ont infirmé 1,995.

Par suite de leurs décisions, le sort de 1,039 prévenus a été aggravé et celui de 1,437 amélioré.

*Cour de cassation.* — La cour suprême, qui avait été saisie de 943 pourvois contre des arrêts et jugements criminels, correctionnels ou de police, a rendu 731 arrêts, dont 90 de cassation, 450 de rejet et 191 de déchéance ou de non-lieu.

*Réhabilitations.* — Chaque année le nombre des réhabilitations prononcées augmente. Il y en a eu 345 en 1869, dont 49 en faveur de condamnés à des peines afflictives ou infamantes, 295 de condamnés correctionnels et 1 d'un officier ministériel destitué.

En 1868 il n'avait été signé que 284 décrets de réhabilitation s'appliquant à 31 condamnés à des peines afflictives ou infamantes, à 250 condamnés à des peines correctionnelles et à 3 officiers ministériels destitués.

## II. JUSTICE CIVILE ET COMMERCIALE.

*Cour de cassation.* — Le nombre des pourvois déposés au greffe de la cour de cassation a été de 700 en 1869; 42 d'entre eux ont été renvoyés devant la cham-

bre civile. Les 658 autres ont été portés devant la chambre des requêtes, qui, par suite de l'arriéré, s'est trouvée en présence de 1,192 pourvois à examiner.

Elle en a rejeté 466 et admis 260.

De son côté, la chambre civile avait à statuer sur 448 affaires; elle en a terminé 281, dont 125 par des arrêts de rejet, 152 par des arrêts de cassation, 1 par arrêt de renvoi devant les chambres réunies et 3 par des arrêts donnant acte du désistement.

*Cours d'appel.* — Les cours d'appel ont été saisies de 14,976 affaires soit civiles, soit commerciales, dans lesquelles elles ont rendu 10,835 arrêts, savoir : 8,224 (76 p. 100) contradictoires, 696 (6 p. 100) par défaut et 1,915 (18 p. 100) prononçant la radiation par suite de transaction ou de désistement.

*Tribunaux civils.* — Le nombre des affaires inscrites au rôle des tribunaux civils s'élève à 126,807. On doit ajouter à ce chiffre 10,690 affaires réinscrites après avoir été rayées les années précédentes, 1,548 revenant sur opposition et 26,316 restant à juger de l'exercice précédent.

On obtient ainsi un total de 165,361 affaires inscrites au rôle, dont 103,913 (76 p. 100) ont été terminées par jugement dans l'année (69,993 contradictoirement, 33,920 par défaut) et 32,827 (24 p. 100) par désistement ou transaction. Dans ce nombre figurent 4,272 appels de jugements rendus par les tribunaux de paix.

Au 31 décembre 1869 il restait à juger 28,621 affaires. On voit donc que plus des 4 cinquièmes des procès ont été réglés dans le cours de l'année, et sur ce nombre les 7 dixièmes ont pris fin dans les trois mois qui ont suivi leur inscription.

Outre ces 103,913 jugements, les tribunaux civils en ont rendu 49,225 sur requête ou sur rapport, 36,670 en audience publique et 12,555 en chambre du conseil.

Les différentes instances soumises à la juridiction de première instance ont donné lieu à 28,886 avant faire droit, ordonnant, pour le plus grand nombre, des expertises, des enquêtes, des jonctions de défaut, réglant des incidents sur partage ou accordant des provisions alimentaires.

Le compte donne, pour les affaires terminées par jugement, l'indication de l'objet du litige; il fait connaître en outre si ces demandes ont été accueillies ou rejetées.

*Séparations de corps.* — Un tableau spécial est consacré aux instances en séparation de corps. Le nombre de ces affaires s'accroît chaque année. L'augmentation est peu importante en 1869, elle n'est que de 57.

Des 3,056 actions en séparation de corps soumises aux tribunaux dans l'année, 2,614 ont été jugées; 2,332 ont été accueillies et 282 rejetées; 442 ont été rayées du rôle par suite de la réconciliation des époux.

Près de la moitié de ces demandes (1,290) ont été formées par des ouvriers et se sont produites dans les dix premières années qui ont suivi la célébration du mariage.

*Ventes.* — La division de plus en plus grande de la propriété foncière a amené en 1869 une augmentation assez sensible dans le nombre des ventes judiciaires d'immeubles.

On en compte 20,308 au lieu de 19,217.

Ces 20,308 ventes ont été terminées : 10,976 par jugement d'adjudication à la barre et 9,332 devant des notaires délégués.

Elles ont produit un total de 316,609,214 fr. Les frais se sont élevés à 10,898,330 fr., dont 6,311,848 à payer en sus du prix d'adjudication et 4,586,482 imputables sur ce prix.

Les observations faites chaque année dans le compte sur la nécessité de réviser la législation dans cette matière n'ont encore amené aucun résultat, et cependant jamais une inégalité aussi frappante n'a provoqué des critiques plus fondées. On voit en effet, par les chiffres relevés dans le compte, que pour un immeuble d'une valeur de plus de 10,000 fr. les frais ne s'élèvent qu'à 1 fr. 79 c. par 100 francs, tandis que, pour un autre de moins de 500 francs, ces mêmes frais montent à 112 fr. 10 c.

*Ordres et contributions.* — Les procédures d'ordre et de contribution ne présentent aucune particularité digne d'être signalée. Les juges-commissaires ont eu à s'occuper de 10,718 ordres. Ils en ont réglé 6,889, dont 2,151 (31 p. 100) par règlement définitif et 4,738 (69 p. 100) par règlement amiable.

Ces mêmes magistrats avaient été saisis de 2,577 contributions, dans lesquelles ils ont rendu 1,200 règlements définitifs.

Il a été distribué, pour les ordres, 93,923,197 fr. aux créanciers qui réclamaient 344,843,268 fr. Quant aux contributions, les productions s'élevaient à 40,826,360 fr. et les sommes à distribuer à 5,907,465 fr.

Les frais ont été en moyenne de 197 fr. par ordre amiable, de 564 fr. par ordre judiciaire et de 410 fr. par contribution.

*Tribunaux de commerce.* — La juridiction commerciale a eu à régler 254,667 affaires. Elle en avait eu 260,837 en 1868. Elle a prononcé 172,563 jugements, dont 62,213 contradictoires et 110,350 par défaut.

En matière civile, on compte 67 jugements rendus contradictoirement sur 100. En matière commerciale, ce nombre proportionnel n'est que de 36 p. 100.

*Faillites.* — La diminution constatée sur le nombre des affaires portées devant les tribunaux de commerce ne s'étend pas aux faillites.

Le chiffre de ces procédures est de 6,040 pour l'année 1869. A ce nombre il convient d'ajouter 6,633 faillites restant à régler des années précédentes. C'est donc un total de 12,673 affaires auxquelles les juges-commissaires ont eu à consacrer leurs soins.

Près de la moitié (6,198) ont été terminées dans le cours de l'année, savoir : 1,227 par concordat, 321 par la liquidation de l'actif abandonné et 2,381 par la liquidation de l'union. Dans 2,061 il y a eu insuffisance de l'actif. Le jugement déclaratif a été rapporté dans 208.

Les sinistres commerciaux ont été plus désastreux pour la masse des créanciers en 1869 que dans les années précédentes. En effet, alors que le passif s'élève à 233,600,204 fr., on ne compte qu'un actif de 57,090,876 fr. Après avoir prélevé sur cet actif la somme nécessaire pour payer les créances privilégiées ou hypothécaires, on ne trouve qu'un chiffre de 28,713,853 fr., soit 13 fr. 89 c. p. 100 à distribuer entre les autres créanciers. Le dividende moyen à distribuer en 1868 montait à 25 fr. 61 c. p. 100.

*Justices de paix.* — Les juges de paix ont eu à connaître comme juges de 513,166 affaires (ils en ont jugé 270,829); comme conciliateurs à l'audience, de 62,902; comme conciliateurs en dehors de l'audience, de 3,633,836.

*Conseils de prud'hommes.* — Quant aux conseils de prud'hommes, ils ont rendu en bureau général 3,821 jugements, dont 854 en premier ressort.

ERNEST FISSIER, *avocat.*

**2. La nouvelle armée française.** — Les cadres de notre armée paraissent être définitivement fixés ainsi qu'il suit.

L'infanterie se compose de : 126 régiments de ligne ; 30 bataillons de chasseurs à pied ; 4 régiments de zouaves ; 1 de sapeurs-pompiers de Paris ; 3 bataillons d'infanterie légère d'Afrique ; 7 compagnies de discipline ; 3 régiments de tirailleurs algériens ; 1 régiment étranger.

Total : 135 régiments, 33 bataillons et 7 compagnies.

Au moment de la guerre, notre infanterie était formée de 100 régiments de ligne, 8 de la garde, 3 de zouaves, 3 de tirailleurs algériens, 1 de sapeurs-pompiers, 1 étranger ; de 21 bataillons de chasseurs, dont 1 de la garde ; de 3 d'infanterie légère d'Afrique et de 7 compagnies de discipline.

Total : 116 régiments ; 24 bataillons et 7 compagnies.

Différence en plus pour 1872 : 19 régiments et 9 bataillons.

La cavalerie est aujourd'hui de : 12 régiments de cuirassiers, 20 de dragons, 14 de chasseurs, 10 de hussards, 4 de chasseurs d'Afrique, 3 de spahis, 9 compagnies de remonte. Total : 63 régiments.

Au moment de la guerre nous avons : 6 régiments de la garde, 10 de cuirassiers de la ligne, 12 de dragons, 8 de lanciers, 12 de chasseurs, 8 de hussards, 4 de chasseurs d'Afrique et 3 de spahis. Total : 63 régiments.

Différence dans le nombre des régiments : aucune.

L'artillerie a aujourd'hui 24 régiments. En 1870 elle n'en avait que 22 (dont 2 de la garde). Différence : 2 en plus pour 1872.

Les autres corps de troupes, génie, administration, n'ont pas varié dans leurs cadres, sauf la gendarmerie ou arme politique, qui a un régiment mobile à Versailles et un de plus de garde républicaine à Paris.

Aucune loi n'a modifié les cadres de l'état-major général, du corps d'état-major, de l'intendance, de l'état-major des places, mais ces cadres ont, par le fait de la guerre, subi des modifications assez notables.

La première section pour les généraux de division doit se composer de 80 titulaires, chiffre qu'elle avait au moment de la guerre. Sur ces 80 généraux, 9 ont été tués à l'ennemi, 2 sont morts des suites des fatigues de la guerre ; 9, atteints par la limite d'âge, sont passés à la 2<sup>e</sup> section (réserve). La 1<sup>re</sup> section de l'état-major général a donc perdu 20 divisionnaires, mais pendant la guerre contre la Prusse et la lutte contre la Commune, 36 des officiers arrivés au grade de général de division ont été maintenus par la commission de révision.

Le cadre des généraux de division se trouve donc encore aujourd'hui dépasser les limites réglementaires de 16 titulaires.

La 1<sup>re</sup> section du cadre d'activité des généraux de brigade est réglementairement de 160. Ce chiffre était atteint au moment de la guerre.

Pendant nos luttes à l'extérieur et à l'intérieur, 18 ont été tués à l'ennemi, ou sont morts des suites de leurs blessures, 7 sont décédés de maladie, 20 sont passés dans la seconde section.

C'est donc 45 généraux de brigade de disparus de la première section depuis la

guerre. Mais 18 officiers d'état-major, 38 d'infanterie, 18 de cavalerie, 7 d'artillerie, 4 du génie, 7 de gendarmerie ayant été promus généraux de brigade, le cadre se trouverait donc encore avoir 47 généraux de brigade en sus de son chiffre normal et réglementaire. Quelques-uns de ces généraux n'ont pas été maintenus et sont redevenus colonels. Aujourd'hui le cadre a encore près de 40 généraux de brigade en sus de l'effectif, limites dans lesquelles on doit tendre à le faire rentrer, si cependant les besoins de notre armée ne demandent pas que ce cadre soit augmenté, chose possible et même probable.

En effet, le cadre de l'état-major général, calculé pour un certain nombre de corps de troupes, peut fort bien ne plus suffire à une armée augmentée d'un quart au moins en régiments ou bataillons d'infanterie.

Par le fait, six ou sept divisions d'infanterie et douze à treize brigades sont le résultat des régiments et bataillons maintenus depuis la guerre à l'effectif de l'armée. (Janvier 1872.)

DE FORVILLE.

**3. Le commerce de la France en 1870 et 1871.** — Les chiffres qui suivent sont extraits de publications officielles; il faut donc les considérer comme exacts, aussi exacts du moins que le sont les relevés de la douane quant à la valeur déclarée à l'entrée et à la sortie des objets.

Les résultats du commerce de la France pour 1871 sont importants à constater, car ils servent à indiquer jusqu'à quel point la situation économique a été atteinte par la guerre. On verra que le mal a été moins profond qu'on se le figurait, et les documents qui vont suivre sont, à tout prendre, fort consolants dans leur ensemble.

En regard des données relatives aux trois dernières années, nous croyons intéressant de donner la moyenne de la dernière période décennale commençant avec l'année 1862 et finissant à 1871.

*Importations.*

	1869.	1870.	1871.	Moyenne décennale,
	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.
Objets d'alimentation. . . . .	694	721	984	684
Matières premières, produits naturels.	2,031	1,680	1,862	1,949
Objets fabriqués. . . . .	265	219	315	226
Autres marchandises. . . . .	164	162	233	127
Total de la valeur. . . . .	3,154	2,782	3,394	2,986
Or, argent, billon . . . . .	647	415	286	640

Parmi ces chiffres, les plus importants et les plus significatifs sont ceux qui concernent les importations de céréales, bestiaux et autres objets d'alimentation, ainsi que le mouvement des métaux précieux à l'entrée.

Il y a eu en France, en 1870 et en 1871, une insuffisance de récolte très-considérable. Ainsi, les entrées de céréales, grains et farines qui, pendant presque toute la période décennale, représentent une valeur de 100 millions et souvent inférieure, s'élèvent à 335 millions pour 1871. De même les bestiaux, dont l'importation ordinaire est de 75 millions, entrent dans le chiffre cité plus haut pour 163 millions. Deux causes principales ont contribué à cette augmentation dans l'introduction des matières d'alimentation: l'état de la récolte d'abord et ensuite la reconstitution de la réserve en grains et en bestiaux fortement entamée pendant la campagne de 1870-1871.



Il y a donc lieu de croire que, pour l'année courante (1872), même s'il y avait une récolte inférieure à la moyenne, les résultats ne seraient pas aussi défavorables que ceux de 1871.

L'étude du mouvement des métaux précieux à l'entrée est tout aussi intéressante dans les circonstances actuelles. Durant les dernières années, ces entrées avaient toujours été importantes.

	Millions.		Millions.
1862 . . . . .	536	1867 . . . . .	849
1863 . . . . .	533	1868 . . . . .	687
1864 . . . . .	733	1869 . . . . .	647
1865 . . . . .	659	1870 . . . . .	415
1866 . . . . .	1,065	1871 . . . . .	286

Il y a là une conséquence obligée de l'établissement du cours forcé et du remplacement de la monnaie par le billet dans la circulation ; elle est du reste modifiée par le chiffre des exportations.

*Exportations.*

	1869.	1870.	1871.	Moyenne.
	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.
Objets fabriqués . . . . .	1,756	1,562	1,621	1,653
Produits naturels, matières premières, alimentation . . . . .	1,186	1,182	1,110	1,010
Autres marchandises . . . . .	133	116	134	105
Total de la valeur . . . . .	3,075	2,860	2,865	2,768
Or, argent et billon . . . . .	244	262	529	436

Ce qui frappe le plus à l'examen de ces chiffres, c'est de voir combien peu a été modifié par la guerre le niveau des exportations françaises. Non-seulement les chiffres généraux sont les mêmes, mais si l'on entre dans les détails, on voit que les principales matières d'exportation ont maintenu leurs chiffres. Ainsi, les tissus de soie et de laine, la tabletterie et les ouvrages en cuir, les produits chimiques, parmi les objets fabriqués, ont à peine varié de quelques pourcentèmes. L'exportation en 1871 a été la plus élevée de toute la période décennale, de même pour le sucre brut indigène et pour les laines.

Les chiffres concernant l'exportation des vins méritent d'être cités pour toute la période décennale.

	Millions.		Millions.
1862 . . . . .	210	1867 . . . . .	245
1863 . . . . .	230	1868 . . . . .	234
1864 . . . . .	235	1869 . . . . .	261
1865 . . . . .	260	1870 . . . . .	240
1866 . . . . .	258	1871 . . . . .	278

Ainsi, 1870 a été une année moyenne d'exportation, et 1871 présente une augmentation qui lui est propre et ne vient pas, comme on pourrait le croire, d'une stagnation complète dans l'exercice précédent.

Les recettes des douanes et des impôts indirects sont tout aussi concluantes et doivent faire réfléchir ceux qui cherchent, dans un but fiscal, à renverser le régime commercial inauguré en 1860.

*Recettes.*

	1869.	1870.	1871.	Moyenné.
	Millions.	Millions.	Millions.	Millions.
Droits de douanes . . . . .	144	151	185	162
Contributions indirectes . . . . .	620	»	594	593
Total général . . . . .	764	151	779	755

Le chiffre de 1869 se trouve ainsi dépassé : l'augmentation du produit des douanes a compensé le déficit causé, dans la perception des taxes indirectes, par la perte de deux riches provinces.

Ces divers résultats sont remarquables. Le temps d'arrêt dans la production, occasionné par la guerre de 1870, a pu contribuer à surélever exceptionnellement le mouvement d'exportation de 1871; il faut même s'attendre à des mécomptes lorsque le trouble économique, qui est général, aura cessé. Mais un fait ne reste pas moins acquis, après l'étude des chiffres que nous venons de citer, c'est que le commerce français a conservé sa vitalité et ses tendances d'expansion, et, dans ces conditions, on ne sait vraiment pas comment on peut songer à courir l'aventure d'un retour au système protectionniste.

Un an doit encore s'écouler avant que le traité anglo-français, aujourd'hui dénoncé, devienne lettre morte; espérons que ce temps de répit sera bien employé et qu'on comprendra que c'est par l'expansion du commerce français à l'extérieur qu'il faut chercher à rétablir la richesse nationale sensiblement diminuée par le payement des frais de la dernière guerre.

4. *Nos finances au 20 mars 1872.* — *Budget des dépenses du ministère des finances.* Nous détachons du rapport de M. de la Boullerie quelques aperçus très-intéressants sur la situation de la Dette et sur celle du Trésor.

L'ensemble des crédits que le projet propose d'accorder au ministère des finances pour 1872, se trouve ainsi récapitulé :

	Fr.
Dette publique et dotations . . . . .	1,120,700,129
Service général . . . . .	19,907,760
Frais de régie . . . . .	238,337,314
Remboursements, non-valeurs, primes, etc. . .	11,628,300
Total . . . . .	<u>1,390,473,503</u>

La *Dette consolidée* exige à elle seule 542,127,185 fr. ainsi décomposés :

	Fr.
Rente 3 p. 100. . . . .	365,332,973
— 4 p. 100. . . . .	446,096
— 4 1/2 p. 100. . . . .	37,450,476
— 5 p. 100. . . . .	138,897,640

Le service des dettes remboursables, à divers titres, comprend les sommes suivantes :

	Fr.
Annuités diverses . . . . .	4,475,823
Annuités à la Société algérienne. . . . .	4,536,000
Intérêts et amortissement des obligations trentenaires . .	2,100,040
Intérêts et amortissement de l'emprunt Morgan. . . . .	15,000,000
Intérêts et amortissement de l'emprunt fait à la Banque.	215,300,000
Intérêts à la Compagnie de l'Est. . . . .	16,250,000
Intérêts des cautionnements . . . . .	8,900,000
Intérêts de la dette flottante . . . . .	30,000,000
Intérêts des sommes dues à la Prusse. . . . .	150,000,000
Redevances diverses . . . . .	268,832
Total . . . . .	<u>446,830,695</u>

5. *Dépenses des ministères en 1872 et rapport de ces dépenses au budget de chacun d'eux.*

	Frais de l'administration centrale <sup>1</sup> .	Montant du budget, distruction faite de ces frais.	Rapport p. 100.
	Fr.	Fr.	Fr.
Justice . . . . .	662,300	32,942,394	2.04
Affaires étrangères . . . . .	923,700	11,560,800	7.99
Intérieur . . . . .	1,675,500	112,068,910	1.48
Algérie . . . . .	517,500	35,121,430	1.47
Finances . . . . .	9,667,500	1,120,467,679	0.87
Guerre . . . . .	2,533,350	447,516,650	0.56
Marine . . . . .	1,361,990	146,305,643	0.93
Instruction publique et cultes . . . . .	764,200	94,623,553	0.80
Agriculture et commerce . . . . .	751,900	15,308,400	4.91
Travaux publics . . . . .	999,150	129,626,910	0.77
	19,857,090	2,145,512,336	0.92

6. *Cours comparés des principales valeurs mobilières se cotant en Bourse. Fin décembre 1869, fin décembre 1870, fin décembre 1871.* — Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs la comparaison des cours faits à la Bourse, sur les principales valeurs de la cote, dans les derniers jours du mois de décembre des années 1869, 1870 et 1871.

Les chiffres que nous plaçons en regard présentent des contrastes qu'il n'est peut-être pas inutile d'étudier.

	1869.		1870.		1871.	
	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.
Rente française 3 p. 100.	73	»	54	»	57	»
Ville de Paris 1860. . . . .	470	»	395	»	455	»
— 1865. . . . .	525	»	480	»	440	»
— 1869. . . . .	366	»	300	»	286	»
Obligations. Nord. . . . .	354	»	307	»	307	»
— Orléans . . . . .	345	»	302 50	»	305 75	»
— Midi . . . . .	339 75	»	295	»	300	»
— Est. . . . .	337 50	»	293 50	»	275	»
— Ouest . . . . .	342	»	305	»	297 50	»
— Lyon. . . . .	342	»	310	»	301	»
Actions. Nord. . . . .	1,135	»	985	»	1,000	»
— Orléans . . . . .	962 50	»	800	»	860	»
— Midi . . . . .	640	»	585	»	640	»
— Est. . . . .	590	»	420	»	520	»
— Ouest . . . . .	600	»	520	»	505	»
— Lyon. . . . .	985	»	860	»	890	»
Banque de France . . . . .	2,860	»	2,395	»	3,830	»
Comptoir . . . . .	710	»	585	»	690	»
Crédit foncier . . . . .	1,770	»	975	»	980	»
Crédit industriel . . . . .	640	»	605	»	610	»
Caisse des dépôts . . . . .	570	»	540	»	545	»
Société générale . . . . .	590	»	480	»	580	»
Crédit mobilier . . . . .	215	»	132	»	238	»
Transatlantique . . . . .	255	»	125	»	225	»
Suez . . . . .	370	»	240	»	195	»
Voitures . . . . .	270	»	170	»	225	»
Omnibus . . . . .	820	»	580	»	715	»
Messageries . . . . .	800	»	555	»	550	»
Gaz parisien . . . . .	825	»	760	»	705	»

1. Personnel et matériel compris.

	1869.		1870.		1871.	
	Fr.	C.	Fr.	C.	Fr.	C.
Italien. . . . .	56	50	54	»	70	»
Turc. . . . .	46	»	43	»	52	»
Américains . . . . .	99	»	106	»	108	»
Espagnol . . . . .	27	»	30	»	34	»
<b>Obligations :</b>						
Ch. Lombards. . . . .	254	»	229	»	263	»
— Portugais . . . . .	103	»	102	»	136	»
— Romains . . . . .	124	»	128	»	184	»
— Nord-Espagne . . . . .	145	»	195	»	195	»
— Saragosse. . . . .	157	»	170	»	207	»
<b>Actions :</b>						
Ch. Autrichiens. . . . .	843	»	722	»	876	»
— Lombards. . . . .	535	»	862	»	470	»
— Saragosse. . . . .	65	»	50	»	137	50
— Nord-Espagne . . . . .	65	»	50	»	85	»
— Romains . . . . .	46	»	45	»	150	»

Des rapprochements que nous venons de faire il ressort que la Rente française, les Obligations municipales de la ville de Paris et les Obligations des chemins de fer français, tous titres recherchés jadis avec un empressement, justifié du reste, sont les valeurs qui ont été le plus maltraitées par les événements et qui ont le plus de peine à regagner le terrain perdu.

Il y a, toutefois, une exception à faire en faveur de la Ville de Paris 1860, qui est revenue à ses anciens cours, tandis que les Emprunts 1865 et 1869, loin de se relever, ont de nouveau fléchi sous l'influence du travail des arbitragistes, vivement sollicités par les bas prix de nos rentes consolidées.

Les Actions des chemins de fer français ont subi, elles aussi, une dépréciation considérable. L'acheminement vers une reprise est cependant plus prononcé sur ces titres que sur les obligations correspondantes.

Cette situation dénoterait que la confiance de la spéculation est moins ébranlée que celle de l'épargne. Le capital qui se porte sur les actions, plus hardi et plus entreprenant que le capital qui se porte sur les obligations, semble ne s'arrêter qu'à regret sur des cours qu'il considère comme des cours de transition.

Les institutions de crédit ont repris leur niveau normal. La Banque de France a spécialement progressé dans des proportions notables.

Le cours forcé et l'extension de la circulation des billets ont été, pour elle, une source de produits exceptionnels qui ne paraît point devoir tarir de sitôt.

La bonne situation des établissements de crédit, spécialement celle du Comptoir et de la Générale, est due, pour une partie, à la cherté de l'argent, qui trouve à s'employer si fructueusement dans les reports de Bourse.

Les valeurs industrielles ont subi le contre-coup des événements, avec des défaillances dont elles se remettent difficilement. Le Gaz a été principalement affecté. On dirait que les mauvais jours durent encore pour lui. Il continue à descendre le courant contre lequel les autres valeurs ont fini par réagir.

De toutes les affaires, ce sont les affaires industrielles qui perdent le plus vite contenance en présence d'une situation embarrassée. Il est vrai qu'elles y mettent de la franchise et que, si le déguisement leur est peu facile, l'hypocrisie leur est peu familière.

A l'inverse des titres français, les titres étrangers ont progressé d'une façon régulière et suivie.

Fonds d'État et chemins de fer se sont améliorés, chez nos voisins, dans une mesure qui ferait croire à un déplacement de la confiance.

Mise en regard de la faveur accordée aux *Turcs*, aux *Autrichiens*, aux *Italiens*, aux *Espagnols*, la dépréciation de nos titres nationaux semble plutôt révéler une infidélité du capital qu'un appauvrissement de la richesse publique.

Acceptées aux heures du danger, sans débat et sans conditions, comme placement de refuge, les valeurs étrangères ont profité de ce que nous avons perdu : reste à savoir maintenant si, un peu de patriotisme aidant, nous n'allons pas bientôt délaissier des titres dont la marge à la hausse semble épuisée, pour nous reporter sur des valeurs qui ont à reconquérir tant de sympathies et tant de terrain perdu.

## 2<sup>e</sup> PARTIE. — DOCUMENTS ANGLAIS.

1. *Le tarif des douanes anglaises.* — Le nombre des articles taxés par les douanes britanniques est tellement restreint qu'il n'a pas fallu grande place pour les contenir tous : le tarif, avec les commentaires, tient dans deux pages. Les objets imposés se réduisent à ce qui suit : 1<sup>o</sup> sept articles exotiques : le sucre, le café, le thé, le cacao, le tabac, le vin et quelques fruits desséchés considérés comme substance sucrée, principalement le raisin sec, surtout le raisin de Corinthe, cher aux ménagères, qui en garnissent le classique *plum-pudding*. De tout cela, le sol anglais ne produit rien, pas même le sucre, quoiqu'à quelques lieues de là, sur notre rivage de la Manche, la production du sucre soit en prospérité ; 2<sup>o</sup> cinq articles : les esprits, la bière, la drèche, les cartes à jouer et les objets en or et en argent, à l'égard desquels les droits de douane ne sont que l'équivalent de l'accise à laquelle sont soumis les mêmes objets fabriqués à l'intérieur.

Dans l'extrême simplicité qui le caractérise depuis vingt ans, le tarif anglais est loin d'être immuable. De temps en temps on en voit disparaître quelques articles. C'est ainsi que le chancelier actuel de l'Échiquier, M. Lowe, en a récemment effacé le blé, et la farine, son dérivé direct. C'est un sacrifice de 11 à 12 millions de francs par an pour la Trésorerie britannique, si l'on ne compte que le froment et sa farine, et du double, si l'on a égard aux autres grains et aux farines en général, ainsi qu'aux fécules, dont le droit était réglé par celui du froment. En cette circonstance, l'administration anglaise s'est prononcée contre le système des petits droits qu'en France quelques personnes préconisent, parce que, disent-elles, insignifiants pour le consommateur lorsqu'ils s'appliquent à des objets d'un grand usage, ils rendent, dans leur faible quotité, des sommes considérables à l'État. Le droit anglais sur le blé était de 60 c. par 100 kilog., et l'équivalent sur la farine. Ce n'était qu'un tiers ou un quart de centime par tête et par jour. L'école anglaise estime que ces petits droits sont plus onéreux qu'ils n'en ont l'air, par les raisons suivantes : le commerce se les fait restituer avec une énorme usure ; ils font, par la perception même, perdre du temps qui vaut de l'argent, et ils obligent à entretenir une armée de douaniers.

Un autre mode de variation qu'éprouve le tarif anglais, est le changement qu'on fait subir au montant même des droits. C'est ainsi que les droits sur le thé, le café, le sucre, ont été beaucoup abaissés. Nous donnerons un peu plus loin quelques détails à ce sujet.

Le nombre des articles inscrits au tarif n'est plus que de soixante-cinq, et, s'il

va jusque-là, c'est que chacun des douze objets que nous avons énumérés a plusieurs variétés ou divers accessoires. Ainsi le sucre a cinq qualités et deux annexes : la mélasse et la confiserie. Le cacao est pur ou à l'état de chocolat ; le café a un succédané, la chicorée, invention française née du blocus continental, qui est comme ces vices qu'une fois contractés on ne peut plus secouer. Le tabac a sept tarifications, selon les qualités ; le vin en a deux. La suppression du droit sur les grains a amené la radiation de plus de trente articles, tels que les légumes farineux, les féculs naturelles et artificielles, le pain, le biscuit, la colle, la poudre à poudrer. Dans cette catégorie se rangeait aussi la pâtisserie. Désormais, le grand et le petit-four, deux fleurons de la couronne de la France gastronomique, peuvent en toute liberté passer le détroit.

La confiserie, une autre renommée du Paris gourmand, reste taxée, parce que le sucre en est la base ; mais elle l'est avec bien du ménagement ; elle ne doit plus que 12 c. par kilogr. Le commerce des bonbons et des boîtes de baptême ne tardera pas à s'en ressentir. Ce qui a plus de portée pour l'extension du commerce et pour le rapprochement, par les mœurs et usages, de la France et de l'Angleterre, c'est que, dans de telles données, la mode pourrait bien s'établir, à Londres, de faire venir de Paris les grands diners. Il reste à savoir si nos Vatel's sauront, par le redoublement de leur zèle, par l'épuration de leur goût, se mettre à la hauteur de ces destinées.

Avant la réforme douanière, le tarif anglais avait environ 1,100 articles. Robert Peel le réduisit à 524. En 1859, avant le traité de commerce avec la France, il en avait encore 397. M. Gladstone le fit alors tomber à 143, et en 1866 à 100.

Le sucre, que l'on considère partout comme une matière imposable, est un des articles qu'on a le plus favorisés dans les remaniements du tarif anglais. Il y a quarante ans, le sucre brut des colonies anglaises payait, par 100 kilogr., 62 fr., celui de l'étranger, 164 fr. Aujourd'hui, en 1870, le sucre raffiné n'est plus taxé qu'à 14 fr. 78 c., et le brut de 4 fr. 41 c. à 12 fr. 93 c., selon les nuances. La provenance n'est plus une cause de distinction ; du reste, dans le tarif anglais, elle ne l'est pour aucun article.

En 1869, alors qu'il était double de ce qu'il est présentement, c'est-à-dire déjà très-moderé, le droit sur le sucre a rendu 138 millions. C'est que la consommation était montée de 183 millions de kilogrammes, en 1840, à 385. La consommation par tête était en 1840 de 6.90 kilogr. ; en 1869, elle était parvenue à 17.75 kilogr. Nous sommes bien loin de nous sucrer à ce point. La consommation française peut s'estimer en tout à 207 millions de kilogrammes, soit par tête 5 1/2 kilogr. ; mais chez nous le droit sur le sucre raffiné est de 48 fr. 85 c. à 55 fr. selon les provenances, et celui sur le brut de 42 fr. à 46 fr. par 100 kilogr. C'est quadruple au moins du droit anglais adopté en 1870.

Le sucre est un des objets sur lesquels on aperçoit le mieux la vigueur avec laquelle le Parlement, à la suite de la fameuse Ligue de Manchester et des ministres libéraux qui en ont été les habiles et éloquents héritiers, est entré dans le système des droits modérés. C'est pour le Parlement un article de foi qu'en un temps comme le nôtre, l'extension de la consommation, sous l'influence de la modération des taxes, restituée au Trésor après quelque temps le sacrifice qu'il a consenti.

Pour les lecteurs français, ou même pour les cosmopolites, la nouvelle édition du tarif anglais, que nous avons entre les mains, a un attrait nouveau. Elle est

exprimée à la fois en mesures anglaises et françaises. Ainsi, on y voit que le sucre raffiné paye 6 schellings par quintal *avoir du poids* et 14 fr. 78 c. par 100 kilogr. L'administration anglaise fait par là un pas de plus dans la voie de l'adoption du système métrique. Il est à espérer, dans l'intérêt des Anglais, qu'elle prendra bientôt définitivement son parti et s'y ralliera comme nous-mêmes.

Ce document (du prix de 5 centimes) offre en outre une série de tableaux où l'on a résumé, sous la forme éloquente de chiffres précis, l'histoire moderne du commerce britannique. Il est remarquable qu'au milieu des remaniements du tarif, le revenu de la douane ait peu varié. En 1840, il était de 582 millions de francs; depuis, il n'a jamais dépassé 600 millions et n'est pas tombé au-dessous de 548 millions. L'examen des tableaux consignés dans le document indique ce résultat surprenant que le point de départ du tarif étant de 582 millions de francs, et les réductions successives ayant été de 576, il soit resté à 548. Voilà qui semble confondre les lois de l'arithmétique; étant donné le nombre 582, on a soustrait 576, et il demeure 548.

C'est que, encore une fois, les bas tarifs déterminent l'accroissement de la consommation. Il n'y a pas d'autre secret; mais cet arcane, dont l'administration anglaise use beaucoup, inspire une appréhension mystique à l'administration française. C'est ainsi que nous l'avons vue hésiter là où l'administration anglaise avance d'un pas ferme et délibéré. Jamais l'administration française n'eût osé faire la réforme postale de l'Angleterre, qui a mis, pour toute l'étendue des îles Britanniques, à 10 c. le prix de la lettre simple de 14 grammes et demi. Et déjà on commence à se plaindre de ce droit, qu'on représente comme exagéré: il a été question de l'abaisser à 5 c., et on assure qu'en ce moment l'administration anglaise s'occupe d'une modification au tarif postal.

Un autre tableau du même document met en évidence l'impulsion que le commerce de la Grande-Bretagne a reçue de la liberté du commerce. Quelle était l'exportation des produits anglais en 1840, alors que florissait le système protectionniste, perpétué, on ne sait pourquoi, par le cabinet libéral de lord Grey et par ses successeurs du même parti? 1 milliard 283 millions de francs. Dans ce tableau, comme dans les autres, il y a une colonne pour la monnaie anglaise, une autre pour la monnaie française. Les années suivantes sont 1,288, 1,182, 1,305 millions. En 1844, où déjà le tarif de la douane avait éprouvé, des mains de Robert Peel, des modifications importantes, on est monté à 1,463, et on y reste à peu près jusqu'en 1849. Mais alors, la commotion causée par la révolution de Février s'apaisant et le nouveau système douanier développant ses effets, le mouvement ascendant se dessine avec force. En 1856, quand la guerre de Crimée est terminée, on est à 2,895 millions; en 1860, à 3,397; en 1865, à 4,010; en 1869, à 4,750. La progression, on le voit, est rapide. Sous l'influence de la même cause, affaiblie cependant, la nôtre est remarquable aussi. Déjà, à l'entrée de 1870, nous étions montés successivement à près de 3 milliards, ce qui n'empêchait pas les protectionnistes de gémir sur l'impuissance de l'industrie française à soutenir le choc de l'étranger. Tel orateur illustre affirmait même que la France s'appauvissait. Bien plus, le gouvernement impérial, au lieu de se féliciter des magnifiques effets qu'avait donnés le traité de commerce, semblait se repentir de cette œuvre. Cédant aveuglément à la réaction, il prêtait la main à des énormités; car je ne puis appeler d'un autre nom des actes tels que les décrets du 9 janvier 1870, par lesquels on a immolé à des pré-

jugés obstinés et à des prétentions égoïstes deux des plus intéressantes de nos industries, celles des toiles peintes pour l'exportation, et de la construction des machines pour l'étranger. Et que dire de la loi de protection prétendue de la pêche maritime? Cette loi, proposée par le gouvernement en 1870, a prorogé pour dix années une législation surannée, qui fait la risée de l'Europe, nous coûte plusieurs millions chaque année, et prive la marine, qu'on s'imagine favoriser, des matelots qui se formeraient à l'excellente école de la liberté, c'est-à-dire de la concurrence.

Le tarif des douanes anglaises est aujourd'hui l'idéal, complètement réalisé, de la liberté du commerce; c'est le triomphe de l'économie politique comme aussi c'est l'éternel honneur des hommes qui l'ont successivement, les uns proposé, les autres élaboré: les Cobden, les Bright, les Robert Peel, les lord Russell, les Gladstone. La protection, c'est-à-dire le privilège au producteur indigène, a totalement disparu, excepté sur un point, le tabac à priser. C'est un article dont on a oublié de modifier le régime de telle sorte que le producteur étranger n'ait pas à acquitter une taxe supérieure à celle que paye le fabricant anglais. Cette exception est très-caractérisée, puisque les droits qui atteignent le tabac étranger sont prohibitifs; mais, par cela même qu'elle est unique, elle ne mérite pas qu'on en dise que c'est l'ombre dans le tableau. Ce n'est qu'une inadvertance destinée à disparaître un de ces prochains jours. (*Journal des Débats*, 29 juin 1871.) MICHEL CHEVALIER.

2. *Opérations de la Poste en 1870.* — Le compte rendu annuel de l'administration des postes en Angleterre, relatif à l'exercice 1870, offre cette fois un intérêt exceptionnel, à cause des événements également exceptionnels qui ont eu lieu dans le courant de l'année. On peut déjà se faire une idée de l'importance de ce département par quelques chiffres empruntés au rapport du directeur général des postes, qui vient d'être publié. En 1870, on a consommé la bagatelle de 10 millions d'aunes (914,383 mètres 48 centimètres) de ficelle pour attacher les paquets de lettres à répartir entre les différents bureaux; 17,000 livres (6,345 kilogrammes 113 grammes) de cire à cacheter pour fermer les sacs; 4 tonnes (4,064 kilogrammes 192 grammes) d'encre d'imprimerie pour l'estampillage. Ce ne sont là que les petits côtés de cet immense service dans lequel, au commencement de l'année, est venue se fondre l'administration des télégraphes, et qui a subi ensuite, vers le mois d'octobre, divers changements de tarif, de nature à exercer sur les transactions une grande influence.

Il n'y a donc lieu de s'occuper que des modifications de tarif, au nombre de trois, mises en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 1870. C'est d'abord l'innovation des *correspondances-cartes*, dont le taux a été fixé à 1/2 penny, moitié de la taxe des lettres. L'expérience a parfaitement réussi: chaque semaine, plus d'un million et demi de ces cartes a été, en moyenne, transporté par les différents bureaux de l'Angleterre et de l'Irlande. En même temps, le port des journaux était abaissé à 1/2 penny pour chaque exemplaire enregistré, sans égard au poids ni à la dimension. Dans le dernier trimestre de 1869, on avait transporté 22 millions de journaux; en 1870, le nombre s'en est élevé, pour la période correspondante, à 22 millions et demi.

La troisième réduction de taxe s'applique au transport des livres et des échantillons (1/2 penny pour 2 onces, au lieu de 1 penny pour 4 onces); aussi, pendant le dernier trimestre de 1870, a-t-on expédié 21,630,000 de ces paquets. Mais comme le public se faisait une idée très-large du mot *échantillon de mar-*



*chandises*, et même du mot *livres*, l'administration a résolu d'abaisser le port des lettres de manière que non-seulement des échantillons, mais encore de petits envois, puissent être expédiés à bon marché sous enveloppe. Le nouveau tarif sera en vigueur à partir du 6 octobre. Les dispositions relatives aux échantillons de marchandises cesseront avec l'application de ce tarif; le port des livres restera le même.

La partie la plus intéressante du rapport est sans contredit le chapitre concernant les difficultés contre lesquelles la direction des postes a eu à lutter pendant la guerre. Dès le commencement de la campagne, il fallut pourvoir au transport des correspondances pour l'étranger qui jusqu'alors avaient passé par la voie de France; la malle de l'Inde elle-même fut menacée de subir une sérieuse interruption. On dut renoncer à la route de Marseille et prendre par la Belgique, l'Allemagne et le Brenner jusqu'à Brindisi et de là à Alexandrie. D'un autre côté, les vapeurs de la Compagnie du Lloyd, de l'Allemagne du Nord, avaient suspendu leurs transports à New-York. Le service qui eut le plus à souffrir fut naturellement celui des communications postales avec la France. Amiens, où convergent pour ainsi dire les voies de communication, était menacé et fut complètement fermé. Au lieu de passer par Calais, les postes prirent la route de Cherbourg, de Dieppe, et en dernier lieu de Saint-Malo. Les communications avec Paris étaient réduites à la poste par pigeons. Les correspondances venant d'Angleterre, qui avaient à prendre cette voie devenue la voie régulière, durent être transportées à Tours, au quartier général de l'administration des postes françaises, et là être copiées et réduites à leur plus simple expression, au moyen de la photographie et de manière qu'un pigeon pût se charger de plusieurs milliers de ces missives. Le rapport anglais n'entre point ici dans les détails, ce chapitre appartenant à l'histoire de la poste française.

En ce qui concerne l'Angleterre, disons seulement que les lettres à destination de Paris devaient être expédiées ouvertes, être écrites lisiblement en français, ne contenir aucune allusion à la guerre ni à la politique, et surtout ne renfermer qu'une vingtaine de mots. Outre un droit d'enregistrement de 6 pence, le tarif était de 5 pence par mot. Malgré toutes ces restrictions et ces obstacles, de novembre 1870 à fin janvier 1871, il ne fut pas expédié moins de 1,234 de ces lettres, de Londres à Tours pour de là être dirigées sur Paris.

Bref, le service est en augmentation croissante. En 1870, on a distribué dans la Grande-Bretagne et dans l'Irlande 862,722,000 lettres, contre 831,914,000 en 1869, ce qui fait par chaque habitant, en Angleterre, 31 lettres; en Écosse, 25; en Irlande, 12. Les imprimés et échantillons de marchandises se sont élevés, de 108,668,000 paquets en 1869, à 130,169,000 en 1870; le nombre des mandats de poste de 8,717,912 (d'une valeur de 17,062,015 liv. st.) à 9,811,432 (d'une valeur de 19,395,635 liv. st.). Dans la même période, 24,674 mandats de poste sur l'étranger, montant à 97,765 liv. st., ont été émis, et des mandats étrangers réalisés pour une somme de 548,624 liv. st.

Dans un service aussi compliqué, on conçoit facilement que des lettres puissent s'égarer; en 1870, par exemple, 27,913 lettres non enregistrées et 12 enregistrées (avec recommandation) ont été perdues; mais le premier chiffre est évidemment trop élevé, attendu qu'en beaucoup de cas, il est arrivé que ces lettres, soi-disant égarées, ou n'avaient pas été mises à la poste, ou avaient été réellement distribuées.

D'un autre côté, près de 4 millions de lettres n'ont pu être remises par diffé-

rents motifs, soit qu'il ait été impossible de trouver le destinataire, soit que l'adresse fût illisible, soit même que la lettre ne portât pas d'adresse du tout. On ne s'explique guère qu'il y ait eu 11,505 lettres dans ce dernier cas, d'autant plus qu'à l'ouverture, on a trouvé, dans 289 d'entre elles, des valeurs dont le total ne se montait pas à moins de 3,500 liv. st.

Les recettes se sont élevées, en 1870, à 4,929,475 liv. st.; les frais d'administration, à 3,435,865 liv. st., soit un revenu net de 1,493,610 liv. st. Le personnel employé a été de 28,429 individus. (*Journal officiel.*)

3. *Pétitions.* — Un relevé du nombre des pétitions qui ont été présentées au Parlement anglais ou imprimées, et du nombre total des signatures y apposées, établit que, dans la session de 1870, 47,600 pétitions ont été présentées, et, sur ce nombre, 1,046 ont eu les honneurs de l'impression. Quant au chiffre total des signatures, il s'est élevé à 2,853,221.

La moyenne annuelle des pétitions, pendant les quatre années de 1868, 1869, 1870 et 1871, a été de 18,332 pétitions présentées et 955 imprimées. La moyenne des signatures a été de 2,797,816. La moyenne annuelle, de 1863 à 1867 inclus, a été beaucoup moindre. Les pétitions présentées ont été, en moyenne annuelle, de 10,661; celles imprimées, de 796 (1,371,578 signatures). Depuis 1867, il a été déposé 126,637 pétitions, et le total des signatures s'est élevé, dans ces neuf années, à 18,049,161. (*Ibid.*)

4. *Les Trades-Unions.* — Les derniers renseignements statistiques publiés sur les associations ouvrières en Angleterre établissent que les membres des *Trades-Unions* sont au nombre de 850,000; chacun d'eux est chef d'une famille d'en moyenne quatre personnes, ce qui donne un total de 4,250,000 individus dont l'existence est liée aux *Trades-Unions*. Ces sociétés possèdent déjà des capitaux si considérables qu'on redoute de les voir enlever leurs valeurs des banques où elles sont déposées, pour les placer dans des banques qu'elles créeraient elles-mêmes; ce serait toute une perturbation économique.

La société des charpentiers a un revenu annuel de plus de 10,000 liv. sterl. (250,000 fr.), avec un fonds de réserve de 8,300 livres. Le revenu de l'association des mécaniciens est de 87,000 livres (2,175,000 fr.), avec un fonds de réserve de 140,000 livres. Dans les derniers dix ans, ils ont dépensé 459,000 livres (plus de douze millions de francs) en secours pour les malades et invalides. Les fondateurs ont un revenu de 30,000 livres avec un fonds de réserve de 28,000 livres. L'avoir de ces associations ne fait que croître; elles ne dépensent pas tout leur revenu; lorsqu'il s'agit de soutenir les grèves, on frappe une imposition particulière pour la circonstance, ce qui permet de garder intact le fonds social. (*Ibid.*)

5. *La police à Londres.* — Le nombre des criminels connus se monte, en Angleterre, à 135,000 environ, dont 30,000 faisant de Londres le quartier général de leurs opérations. Ce n'est donc pas une sinécure que la police. Nous recommandons aux méditations du lecteur les instructions données aux constables :

Ils doivent exécuter leur tâche délicate avec un parfait sang-froid, n'employer aucune expression blessante, même envers ceux qui attentent à la loi; ils ne doivent pas intervenir sans nécessité. « Plus les agents de la police, dit le règlement, se-

ront respectueux et polis en toute circonstance, plus ils seront respectés et soutenus par le public dans l'accomplissement de leurs devoirs. »

Simple détail : en 1868, la police a ramassé 10,463 personnes en état d'ivresse, dont 5,079 femmes, et 9,160 personnes ivres-mortes, dont 4,336 femmes.

Enfin, pour conclure, voici qui est parfaitement rassurant; il s'agit de l'habileté de MM. les voleurs.

A moins d'être hermétiquement enveloppé dans un manteau, l'homme qui se fourre dans un rassemblement est sûr d'être volé. Deux filous se placent devant la victime désignée, tandis que des compères la suivent de près; une poussée se produit, la personne est entraînée, et le tour est fait. Garde-t-elle les mains dans ses poches ou sur sa ceinture pour protéger ce qui lui appartient, son chapeau lui est enlevé par derrière; pour le rattraper, le volé lève les mains, et ses poches sont instantanément vidées. (*Revue britannique.*)

6. *Finances de l'Inde anglaise.* — Le budget financier de 1870-1871 pour les Indes anglaises donne les résultats suivants :

Recettes brutes, 51,017,396 liv. st. Les allocations, les remises et drawbacks réduisent ce chiffre à 50,678,796 liv. st. En déduisant les dépenses afférentes à la perception, les frais relatifs au sel et à l'opium et aux autres paiements nécessaires à la réalisation des revenus, ainsi que les crédits votés pour satisfaire divers engagements et conventions, la recette publique nette se réduit à 41,731,796 liv. st. Les dépenses, en excluant celles qui correspondent à des travaux publics extraordinaires, laissent un excédant de 1,083,561 liv. st. Mais ces travaux publics extraordinaires ayant dépassé cette somme produisent au contraire un déficit de 63,182 liv. st.

Dans les dépenses, les intérêts garantis aux compagnies de chemin de fer et autres figurent pour une somme de 1,859,413 liv. st., valeur nette des recettes provenant du trafic et différence entre le crédit, qui est de 4,390,113 liv. st., et le débit qui est de 2,530,700 liv. st. L'armée absorbe 16,209,077 liv. st. Les intérêts de la dette s'élèvent à 3,551,486 liv. st. pour la dette nationale et à 629,970 liv. st. pour dividendes aux propriétaires du stock de *l'East-India.* (*Times.*)

7. *Les explosions des chaudières des machines à vapeur en Angleterre.* — Le comité spécial auquel le Parlement d'Angleterre avait confié la mission d'ouvrir une enquête sur les causes des nombreuses explosions de chaudières des machines à vapeur fonctionnant dans le Royaume-Uni, a terminé ses travaux et vient de publier son rapport. Nous extrayons de cet intéressant document les parties qui nous ont paru offrir le plus d'importance.

Le comité s'est assuré, par les nombreux témoignages qu'il a recueillis, que le nombre total des chaudières à vapeur qui sont maintenant en pleine opération dans le Royaume-Uni ne s'élève pas à moins de 100,000, indépendamment de celles servant sur les navires à vapeur ou dans les chauffoirs particuliers ou publics. Ces 100,000 bouilleurs ne sont pas seulement employés dans les moulins et dans les usines manufacturières, mais aussi, et dans des proportions considérables, dans les travaux des champs et même au milieu des grands centres de population.

Autant que le comité a pu s'en assurer, il paraît que la moyenne des explosions par an est de cinquante, et que le chiffre moyen des personnes tuées annuellement

à la suite des explosions est de soixante-quinze, outre un grand nombre de personnes plus ou moins grièvement blessées.

Le comité a aussi acquis la preuve que la plupart des explosions sont causées par la négligence apportée dans la construction primitive des chaudières, par le peu d'attention de la part de ceux qui s'en servent ou de leurs employés, par le manque de réparation dont elles ont besoin, par quelques vices de leur installation, et enfin par l'absence d'appareils convenables ou nécessaires.

### 3<sup>e</sup> PARTIE. — DOCUMENTS GÉNÉRAUX ET COLLECTIFS.

1. *La mortalité dans les principales villes d'Europe.* — Voici le chiffre de la mortalité dans les principales villes d'Europe pendant la semaine qui vient de s'écouler (du 1<sup>er</sup> au 7 juillet 1871).

Paris, 803 morts. — La moyenne de la mortalité a été de 27 par 1,000, au lieu de 33, comme pendant la semaine correspondante de l'année dernière. L'état sanitaire est bon.

Londres, 1,200 morts. — La moyenne de la mortalité a été de 34 par 1,000. Le choléra a beaucoup diminué d'intensité, mais les cas de petite vérole sont assez fréquents.

Bruxelles, 111 décès. — Moyenne de la mortalité : 29 par 1,000.

Berlin, 676 morts. Moyenne de la mortalité, 49 par 1,000. C'est, de toute l'Europe, la moyenne la plus élevée.

2. *Capital absorbé par la construction des chemins de fer du monde entier.* — Le document ci-après, qui nous paraît approximativement exact, est extrait du recueil spécial anglais *Herapath's Railway*.

	Fr.		Fr.	
Angleterre. . . . .	12,556,572,175		Autriche . . . . .	1,636,860,000
États-Unis. . . . .	10,206,128,850		Allemagne du Sud. . . . .	1,174,571,400
France. . . . .	7,883,074,450		Belgique . . . . .	910,994,300
Russie. . . . .	7,241,781,075		Canada . . . . .	825,000,000
Prusse. . . . .	4,238,446,725		Égypte . . . . .	225,819,400
Indes anglaises . . . . .	1,959,443,700		Turquie. . . . .	74,682,750
Italie. . . . .	1,912,903,850		Grèce. . . . .	25,000,000
Espagne. . . . .	1,837,189,625			

Ce qui fait un total pour toute la surface du globe de 52,708,468,300 fr.

3. *La bière.* — Une boisson dont le goût va croissant de jour en jour, surtout par ces chaleurs accablantes, c'est la bière, dont la consommation actuelle, par tête et par an, se chiffre ainsi parmi les populations de l'Europe :

En Bavière, 120 litres; en Angleterre, 111; en Belgique, 76; en Wurtemberg, 60; en Autriche, 24; en France, 20; 18 en Suisse et 15 en Prusse.

Ce dernier chiffre authentique ne s'explique que par la pauvreté de la population.

Les droits sur cette boisson produisent : en Angleterre, 133 millions de francs; en Autriche, 40 millions; en Bavière, 18 millions; en France, 16 millions, et en Prusse, 6 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> millions. (*Gazette d'Augsbourg*.)